

# REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU NORD  
-----  
COMMUNE DE ESQUERCHIN  
-----

ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE  
Du 14 MAI 2021  
PORTANT SUR LA  
REGLEMENTATION DU  
STATIONNEMENT DES VEHICULES  
AU 587 RUE MARCEL LEROY

**LE MAIRE D'ESQUERCHIN,**

**VU** le code de la route ;

**VU** le code de la voirie routière ;

**VU** le code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté ministériel du 20 octobre 2008 relatif à la signalisation temporaire ;

**VU** la demande datée du 12 mai 2021 de l'entreprise SAGETRA – M. Michel KWIATKOWSKI – 492, rue du 14 juillet – 62221 NOYELLES SOUS LENS – 03.21.67.04.99. ;

**CONSIDERANT** qu'il nous appartient de prendre toutes les mesures de sécurité à l'occasion des travaux de fouilles pour un branchement GRDF.

## ARRETE

### **ARTICLE 1**

Les travaux sont autorisés à partir du 19 mai 2021 et pour une durée de 21 jours calendaires.

### **ARTICLE 2**

Pour permettre la réalisation de ces travaux, le stationnement de tous les véhicules sera interdit au droit du chantier.

### **ARTICLE 3**

L'entreprise sera chargée de baliser la zone de travaux et de prévoir un périmètre de sécurité pour les piétons.

#### **ARTICLE 4**

La signalisation temporaire relative à cette réglementation sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux, qui est et demeure, entièrement responsable de tous les incidents ou accidents qui pourraient survenir du fait de son chantier.

#### **ARTICLE 5**

Le présent arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification d'un recours devant le Tribunal administratif de Lille - 5 Rue Geoffroy Saint-Hilaire - 59000 Lille ou par l'application informatique « Télérecours – citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

#### **ARTICLE 6**

Ampliations du présent arrêté seront adressées à :  
M. le Commissaire de la Police Nationale  
L'entreprise SAGETRA – M. Michel KWIATKOWSKI

**ESQUERCHIN**, le 14 mai 2021.

Le Maire,

